



Signataire : Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 3 octobre 2023

Question écrite urgente

La présence du moustique tigre : quelles mesures du service du médecin cantonal et du Conseil d'Etat ?

Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

La presse s'est fait le relais des préoccupations suscitées par la présence accrue du moustique tigre en Suisse, et à Genève plus particulièrement. La Tribune de Genève du 27 septembre dernier a relayé l'inquiétude de M. Daniel Cherix, professeur honoraire, et celle de M. Gottlieb Dändliker, inspecteur cantonal de la faune, ainsi que les actions qu'ils préconisent.

Au vu de cette situation qui relève également d'une politique de prévention des risques majeurs, il n'est pas fait mention du service du médecin cantonal. Ses missions précisent notamment que celui-ci « élabore et met en œuvre les stratégies de prévention, de gestion et de contrôle des maladies transmissibles, assurant une veille épidémiologique et la bonne coordination des partenaires ».

Mes questions sont donc les suivantes : Le Conseil d'Etat peut-il nous donner une information sur les actions entreprises jusqu'ici et envisagées pour la suite par le service du médecin cantonal ? Peut-il également nous dire s'il s'est saisi de cette problématique et nous communiquer ses décisions ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.